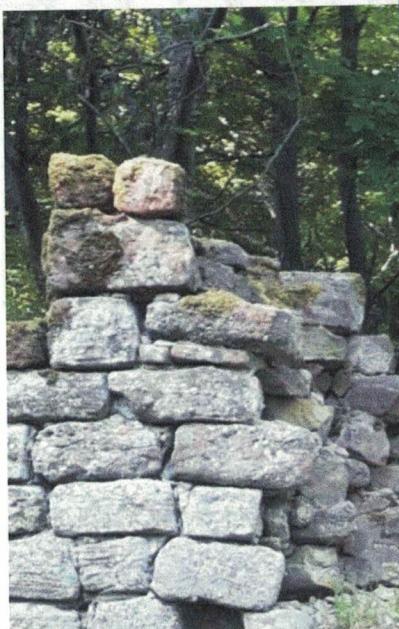


Fiche 10

Mur présentant une brèche ou un arrachement instable

-> dépose/repose de parements en situation d'arrachement, et remplacement du blocage altéré



DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Le mur comporte une brèche, donc deux arrachements en vis-à-vis, ou se termine à une extrémité par un arrachement. Les parements sont pour partie en porte-à-faux, pour partie décollés du blocage, et ils sont donc exposés à l'érosion non seulement sur leur face vue, mais également sur un de leurs côtés, et surtout sur leur arrière, le blocage étant attaqué en profondeur, et souvent très désagrégé au niveau de la brèche.

ENJEUX ET OPPORTUNITÉS

Les parements constituant l'arrachement sont très instables, et ce sont eux qui vont être en « 1^{re} ligne » à l'avenir pour éviter la ruine progressive du mur par effet d'entraînement.

Si l'arrachement n'est pas stabilisé et sa structure interne profondément renforcée (refaite à neuf), il y aura rapidement perte de ce 1er rang de parements, le suivant devenant alors à son tour « 1er rang », etc., et on perdra très vite des surfaces importantes de parement du mur.

Il s'agit donc de venir cicatriser l'arrachement, en traitant le mur en profondeur et en lui garantissant une stabilité, un bon écoulement des eaux, et une structure interne saine (neuve) qui garantissent sa pérennité « en l'état », c'est-à-dire sans en modifier l'aspect d'ensemble.

Une telle opération nécessitera la dépose et la repose à l'identique des parements d'origine en bordure de l'arrachement souvent partielle ou totale selon les cas, sur un ou deux rangs

Une telle intervention en profondeur concerne non seulement le parement mais également le blocage, sous peine de voir des pertes importantes survenir irrémédiablement, et à court terme.



Association :
PRO-GEROLDSECK

NATURE DES INTERVENTIONS SUR LES FACES VERTICALES

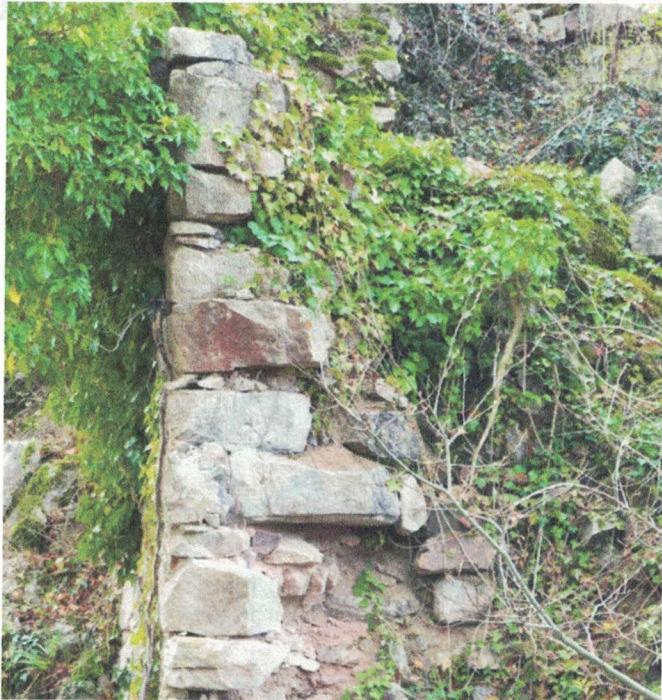
- Relevé de l'existant en périphérie ; calepinage des blocs à déposer
- Dépose des parements en bordure d'arrachement ou brèche (un ou deux rangs selon l'état et le format des blocs)
- Purge en profondeur du blocage, avec mise à nu de moellons de taille conséquente et bien stables, qui serviront à rattacher le blocage neuf au blocage ancien
- Reconstruction du parement à l'identique à partir d'une assise saine, en pied d'arrachement, ou à mi-hauteur selon les cas
- Traitement du blocage comme un « rocaillage », façon ruine, de manière à présenter une surface constituée majoritairement de pierre, et non de mortier, face aux intempéries



POINTS D'ATTENTION

On évitera dans la mesure du possible :

- de venir refermer une brèche, sauf si elle est récente et bien documentée, avec ses blocs d'origine disponibles à proximité
- de venir créer des formes de « contreforts » ou « pyramides » venant porter ou épauler l'arrachement, qui nuiraient à l'authenticité du mur, et en diminuerait l'intérêt patrimonial.



Arrachement dangereux au Landsberg
Coupe sur arrachement montrant le blocage altéré et même absent



Nideck : arrachement de mur en péril, suite à la croissance d'un arbre derrière le parement. Une quinzaine de blocs sont ici à déposer et reposer pour cicatriser ce mur.

ATTENTION

Ces travaux sont soumis à autorisation préalable délivrée par la DRAC selon la nature de la protection au titre des monuments historiques de l'édifice (classé/inscrit) conformément à l'article L.621-9 du Code du Patrimoine, à l'article R.421-16 du Code de l'urbanisme et à la circulaire 2009-022 du 1er décembre 2009 et ils peuvent être conditionnés à la réalisation d'opérations d'archéologie préventive (diagnostic ou fouille) conformément aux articles L.522-1, R.523-9 et R.523-15 du Code du Patrimoine.